

## Les catholiques ont le droit et le devoir d'évangéliser, rappelle le Vatican

Une note doctrinale de la Congrégation pour la doctrine de la foi "sur certains aspects de l'évangélisation" redit la nécessité de l'annonce de l'Évangile à tous, en évitant le risque du relativisme et de l'indifférentisme contemporain

Les catholiques ont non seulement le droit, mais aussi le devoir d'évangéliser, c'est-à-dire de témoigner de leur foi dans le Christ. Et, même face à des chrétiens non catholiques, ils peuvent à juste titre revendiquer la possibilité de présenter la vérité de l'Église catholique, sans être pour autant taxés de prosélytisme.

C'est ce que rappelle la Congrégation pour la doctrine de la foi dans une note rendue publique vendredi 14 décembre, approuvée par Benoît XVI, note dans la logique du document *Dominus Iesus* qui affirmait que le Christ était l'unique sauveur. Comme l'explique le P. Lombardi, directeur de la Salle de presse, « ce texte veut nous libérer d'une attitude de timidité injustifiée, comme si l'annonce de l'Évangile était une interférence indiscrette dans la vie des autres, comme s'il était indifférent pour l'existence de connaître ou non Jésus-Christ ».

Le document part donc de la nécessité de lever les confusions autour de la notion d'évangélisation. Il regrette que pour nombre de contemporains, l'évangélisation soit une atteinte aux libertés, une entrave à la conscience, sous prétexte qu'il serait illégitime de convaincre des personnes. Dans un contexte de pluralisme religieux, il semble même parfois, déplore-t-on au Vatican, qu'il soit interdit d'annoncer le Christ à celui qui ne le connaît pas.

Ces conceptions, précise toujours le document, réduisent l'objectif de la mission « à aider les hommes à être plus hommes », sans favoriser leur conversion à la foi catholique, renonçant « à proposer une connaissance explicite du Christ et une incorporation formelle à l'Église ». De ce point de vue, le texte risque de froisser une partie des catholiques qui considèrent que la mission doit moins passer par une annonce explicite de l'Évangile que par un témoignage de vie.

### **Une critique du relativisme**

Évangéliser, donc, une priorité que le document décline sur trois plans. Au niveau anthropologique, rappelle-t-il, il est légitime de « proposer à d'autres ce qu'on tient vrai pour soi, afin qu'ils puissent eux aussi y adhérer ». Derrière, c'est toute la question du pluralisme des positions, qui ne doit pas aller, explique la Congrégation pour la doctrine de la foi, « jusqu'à un pluralisme indifférencié, fondé sur l'affirmation que toutes les positions se valent ».

On reconnaît là une critique du relativisme, chère à Benoît XVI. Au contraire, l'annonce de la foi répond, poursuit le texte, à un désir propre à l'homme de faire participer les autres à ces biens. Mais, reprenant les enseignements du concile (*Dignitatis humanæ*), la note rappelle les conditions : respecter la dignité de l'autre et sa liberté.

Au plan ecclésiologique, « l'annonce missionnaire de l'Église est aujourd'hui mise en péril par des théories relativistes qui entendent justifier le pluralisme religieux, non seulement de fait, mais de principe », affirme la note, reprenant mot pour mot la déclaration *Dominus Iesus*.

« Certains théologiens, devant le pluralisme religieux, sont tentés de réserver la vérité de la foi et de l'Église uniquement aux chrétiens, parce que, disent-ils, les non-chrétiens peuvent être sauvés par leurs propres moyens », a renchéri, en présentant le document, le préfet de la Congrégation pour l'évangélisation des peuples, l'Indien Ivan Diaz.

### **L'unité des chrétiens, condition de leur crédibilité**

Mais de quelle Église parle-t-on ? C'est la question de l'œcuménisme. Car l'unité entre chrétiens de diverses confessions est évidemment la condition de la crédibilité de la mission. D'ailleurs, précise le document, « la mission ad gentes » est tournée vers ceux qui ne connaissent pas le Christ. Cependant, se pose de plus en plus le cas d'évangélisation catholique dans les pays où vivent des chrétiens non catholiques. Là, rappelle le document, l'évangélisation nécessite un « véritable respect pour la tradition et pour leur richesse spirituelle, et un sincère esprit de coopération ».

Avec les chrétiens non catholiques, « le fidèle catholique doit entrer en un dialogue respectueux de la charité et de la vérité, qui n'est pas seulement un échange d'idées mais de dons, afin de pouvoir

leur offrir la plénitude des moyens de salut ». Ainsi l'Église catholique a-t-elle signé un accord en ce sens avec l'Église orthodoxe russe, mais aussi avec des Églises baptistes.

Cependant, la note explique que si un chrétien non catholique « pour des raisons de conscience et dans la conviction de la vérité catholique, demande à entrer dans la pleine communion de l'Église catholique, il faudra respecter sa requête comme œuvre de l'Esprit Saint et comme expression de la liberté de conscience et de religion ». Dans ce cas, poursuit le document, « il ne s'agit pas de prosélytisme ».

C'est là une manière implicite de répondre aux accusations de prosélytisme régulièrement adressées aux catholiques par l'Église orthodoxe. « L'Église catholique est en Russie pour offrir une pastorale aux catholiques de ce pays et non pour faire du prosélytisme », a souligné, dans sa présentation de la note, le cardinal William Joseph Levada, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi : « Il arrive que des Russes veulent entrer dans l'Église catholique, mais, à l'Ouest, l'Église orthodoxe russe a aussi ses communautés et agit de même », a-t-il ajouté.

**Isabelle DE GAULMYN, à Rome (La Croix du lundi 17 déc. 2007)**